



PARCOURS DE FORMATION PERMIS AM

NOM(S) : _____

PRÉNOM(S) : _____

Cette formation relative à la catégorie AM du permis de conduire s'adresse à toutes personnes de plus de 14 ans souhaitant en fonction de l'option de formation :

- soit rouler soit en mobylette, scooter ou motocyclette de 50 cm³ (vitesse limitée à 45 km/h).
- soit en quadricycle léger à moteur conçu pour transporter au plus de 2 personnes y compris le conducteur et dont la vitesse n'excède pas 45 km/h (puissance limitée à 6 kW).

Au-delà du plaisir de conduire, le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur peut devenir, pour les jeunes conducteurs, un outil pratique de déplacement se substituant aux transports en commun et aux parents. Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous mais particulièrement pour les jeunes conducteurs de 2 roues et de quadricycles légers à moteur qui restent encore largement surexposés pour ce qui est du risque routier

• VOTRE PARCOURS DE FORMATION :

Apprendre à conduire rentre dans une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après la formation, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

En vous engageant au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre le parcours de formation suivant.

• LA FORMATION THÉORIQUE :

Il s'agit de l'ASSR 1er niveau qui vous est délivrée obligatoirement au collège (en classe de 5ème) lors d'une journée de sensibilisation **ou l'ASSR 2ème niveau** (classe de 3ème) **ou par l'attestation de sécurité routière** (ASR) pour les jeunes non scolarisés ou en phase d'apprentissage.

Nous proposons également à tous nos élèves 6 heures de cours de code en école de conduite.

Ces heures ne sont pas obligatoires mais nous vous les recommandons vivement pour rouler en toute sécurité. Elles vous sont offertes par votre Auto-École Larger et vous pourrez la suivre au choix dans l'une de nos 16 écoles de conduite.

• LA FORMATION PRATIQUE :

La formation « Permis AM » correspond à la partie pratique du BSR, exigée conformément à l'article R. 211-2 du code de la route pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur (d'une cylindrée de 50 cm³ maximum ou d'une puissance maximale de 4 kW et dont la vitesse est limitée à 45 km/h).

Cette formation de 8 heures dispensée par nos enseignants s'organise en 2 demi-journées et de la manière suivante :

• Première demi-journée :

- un échange sur les représentations individuelles de la conduite ;
- la formation pratique hors circulation ;
- l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence en circulation.

• Seconde demi-journée :

- la formation pratique en circulation ;
- la sensibilisation aux risques.

PREMIÈRE DEMI-JOURNÉE

• ÉCHANGES SUR LES REPRÉSENTATIONS INDIVIDUELLES AUTOUR DE LA CONDUITE (DURÉE : 30 MINUTES)

Il s'agit de la séquence 1 de la formation. En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret d'apprentissage et renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

- permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;
- faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

• LA FORMATION PRATIQUE HORS CIRCULATION (DURÉE : 3 HEURES)

Il s'agit de la séquence 2 de la formation, elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur - leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. LES ÉQUIPEMENTS - LEURS RÔLES

Le port obligatoire du casque : son rôle de protection en cas de chutes et de chocs.

Le choix d'un casque adapté : l'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Le port obligatoire de la ceinture de sécurité : son rôle en cas de chocs.

Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants.

Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

Spécifiques quadricycles : le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

2. LA DÉCOUVERTE DES PRINCIPAUX ORGANES DU VÉHICULE

Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité.

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

La batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La présignalisation en cas de panne.

3. LA MAÎTRISE DU VÉHICULE HORS CIRCULATION

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains)

Le réglage du/des rétroviseur(s).

La mise en marche, le démarrage, l'arrêt du véhicule, le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage, l'immobilisation du véhicule, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche : réalisation de virages et demi-tours (importance du regard) : exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

• APPORTS THÉORIQUES – CODE DE LA ROUTE (30 MINUTES)

Il s'agit de la séquence 3 de la formation.

Cette séquence a pour objet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation à savoir :

- **la signalisation verticale et horizontale** : connaître la signalisation et comprendre son rôle ;
- **les règles de circulation** : connaître les principales règles et comprendre leur rôle: positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ; franchissement d'intersections et régime de priorité.

SECONDE DEMI-JOURNÉE

• LA FORMATION PRATIQUE EN CIRCULATION (DURÉE : 3 HEURES DE CONDUITE EFFECTIVE PAR ÉLÈVE)

Il s'agit de la séquence 4 de la formation et se déroule lors de la seconde demi-journée.

Lors de la formation pratique en circulation, notre enseignant de la conduite insistera sur l'importance :

- **de l'utilité et du respect de la règle ;**
- **de la prise d'information, de la communication et du partage de la route** avec les autres usagers ;
- **des facteurs** et de la **prise de conscience des risques.**

Ce module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes.

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- arrêt et départ en circulation (feux, stop...);
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

S'arrêter et stationner :

- précautions à prendre avec un cyclomoteur et avec un quadricycle léger à moteur :
- avant de s'arrêter ou de stationner : rechercher la signalisation, les indices utiles, prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, adapter son allure ;
- pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement : prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, s'insérer dans la circulation, adapter son allure.
- spécifique quadricycle léger à moteur : s'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...);
- en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- s'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
- dégager une intersection.

Changer de direction :

- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...);
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles de priorité ;
- dégager l'intersection.

• LA SENSIBILISATION AUX RISQUES (DURÉE : 1 HEURE)

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

Cette séquence vise à :

- **informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser** les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;
- **informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées** pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret. L'enseignant suscite des échanges, une réflexion et une prise de conscience des uns et des autres sur certains comportements routiers.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, **quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :**

- **les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur** et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- **les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement** (pollution atmosphérique et pollution sonore);
- **les risques dus au débridage** : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- **les produits psychoactifs et la conduite**: statistiques, consommation, effets;
- **la vitesse et ses conséquences sur la conduite** : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- **la prise en compte des autres usagers vulnérables** : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- **l'influence et la pression des pairs sur le comportement** du futur conducteur.

• LA FIN DE FORMATION :

La formation s'achève par la délivrance d'une attestation de suivi de formation que nous vous remettons, laquelle sera également téléchargeable sur l'application Kopilote.

Elle vous permettra de rouler **en attendant la réception de votre permis de conduire définitif, que vous recevrez quelques jours plus tard.**